CASSOUS
Société par actions simplifiée
Au capital de 7.200.000 euros
Siège social : 27, rue Alessandro Volta – Espace Phare
33700 MERIGNAC
310 776 299 RCS BORDEAUX
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 6 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet à onze heures, le Conseil de surveillance s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :
- Monsieur Claude AUZANNEAU,
- Monsieur Henri CASSOUS,
- Monsieur Philippe DURAND,
- Monsieur Régis GOUYOU,
- Monsieur Frédéric GUERINEAU.
- Monsieur Denis MAINVIELLE,
- Monsieur Jean-Marc MIRANDA,

En conséquence, Monsieur Henri CASSOUS, Président du Conseil de surveillance constate que les membres du Conseil de surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que le Conseil de surveillance est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :
- Nomination de Monsieur Régis GOUYOU en qualité de vice-président du Conseil de Surveillance
- Nomination de Madame Valérie CASSOUS en qualité de vice-président de la Société.

Nomination de Monsieur Régis GOUYOU en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance

Monsieur le Président du Conseil de surveillance propose au Conseil de Surveillance de procéder à la nomination d'un vice-président du Conseil de Surveillance, en application de l'article 30 des statuts, ayant capacité à convoquer le Conseil de Surveillance et à exercer automatiquement le mandat de Président du Conseil de Surveillance, en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité de celui-ci et de désigner à ce poste Monsieur Régis GOUYOU.

Ceci étant exposé, le Conseil de surveillance décide à l'unanimité de nommer Monsieur Régis GOUYOU en qualité de de vice-président du Conseil de Surveillance, avec effet immédiat.

En cette qualité, Monsieur Régis GOUYOU, en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité du président du Conseil de Surveillance, exercera automatiquement le mandat de président du Conseil de Surveillance, jusqu'à la désignation d'un nouveau président par le Conseil de Surveillance

Nomination de Madame Valérie CASSOUS en qualité de vice-président de la Société

Monsieur le Président du Conseil de surveillance propose au Conseil de Surveillance de procéder à la nomination d'un vice-président de la Société, en application de l'article 23 bis des statuts, ayant capacité à exercer automatiquement le mandat de Président de la Société, en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité de celui-ci et de désigner à ce poste Madame Valérie CASSOUS.

Ceci étant exposé, le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de nommer Madame Valérie CASSOUS en qualité de de vice-président de la Société, avec effet immédiat.

En cette qualité, Madame Valérie CASSOUS, en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité du président du Conseil de Surveillance, exercera automatiquement le mandat de président de la Société, jusqu'à la désignation d'un nouveau président par les associés.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur le Président du Conseil de surveillance et un membre du Conseil de surveillance.

Le Président
Monsieur Henri CASSOUS



Un membre du Conseil de surveillance



ELVE Réf. 11014 - EU Ecolabel FR/011/003 100% papier recyclé 3 055 231